

## Informations concernant la maturité professionnelle commerciale post-CFC

### 1. Conditions d'admission: au moins l'une des trois conditions suivantes:

- **Certificat VSB**
- **Certificat VSG** avec 14 pts (total des notes) en français, maths et une langue (allemand ou anglais) ou 18 pts en français, maths, une langue et économie.
- **Test d'admission** : 4 de moyenne (français, maths, allemand et anglais).  
Des cours de préparation sont organisés.
- **CFC d'employé-e de commerce Profil E** avec 18 pts (total des notes) en français, allemand, anglais et économie & société.

### 2. Branches enseignées

	En emploi: 2 ans MPC+2 EPCA (Aigle)		A plein temps: 1 an MPC+1 CEPV (Vevey)
	1ère année	2ème année	1 année
	Nombre de périodes de 45 minutes par semaine		
Français	3	3	6
Allemand	2	2	4
Anglais	2	2	4
Maths	3	3	6
Histoire	2	2	4
Economie d'entreprise, économie politique et droit	2	2	4
Gestion financière	0	2	2
Branches complémentaires <sup>1</sup>	2	0	3
Travail interdisciplinaire (TIP)	1	0	1

**En règle générale, 45 minutes de cours à l'école exigent  
environ 45 minutes de travail à domicile.**

**La maturité en un an laisse très peu (voire pas du tout) de temps  
pour un travail alimentaire.**

<sup>1</sup> Le choix des Branches complémentaires est de la compétence de l'École.

### 3. Cours de de mise à niveau

Des cours « de pont » en langues sont prévus en supplément des cours mentionnés ci-dessus pour les candidat-e-s ayant atteint un niveau d'allemand ou d'anglais A2 (Profil B ou GCD), car les cours de maturité démarrent au niveau B1 (niveau du CFC Profil E) et mènent au niveau B2.

**Pour rappel : niveaux de langue selon le Portfolio européen des langues :**

A		B		C	
Utilisateur élémentaire		Utilisateur indépendant		Utilisateur expérimenté	
A1	A2	B1	B2	C1	C2
Introductif ou découverte	Intermédiaire ou de survie	Niveau seuil	Avancé ou indépendant	Autonome	Maîtrise

Nous suggérons fortement un séjour linguistique avant de commencer une maturité commerciale pour les candidat-e-s qui n'ont pas atteint le niveau A2.

Des dispenses de langues sont accordées, sous certaines conditions, aux détenteurs et détentrices de diplômes internationaux reconnus par la Confédération et l'Etat de Vaud de niveau B2 au minimum.

Les élèves qui n'ont pas obtenu un CFC d'employé-e de commerce Profil E doivent suivre des cours de base en comptabilité qui sont organisés par les deux écoles soit à Aigle, soit à Vevey.

### Admissions pour la rentrée 2010

Le délai d'inscription est fixé au vendredi 16 avril 2010.

Le test d'admission est agendé au samedi 8 mai 2010.

Les cours de préparation commencent en janvier 2010 et sont répartis ainsi :

- Centre professionnel de Vevey : maths, allemand, anglais  
(1<sup>er</sup> cours : 01.02.10 à 18h00)
- Ecole professionnelle du Chablais, Aigle : maths  
(1<sup>er</sup> cours : 11.01.10 à 16h15)

Les formulaires d'inscription sont disponibles au téléchargement sur [www.epca.ch](http://www.epca.ch) et [www.cepv.ch](http://www.cepv.ch) et sont à renvoyer dans les écoles concernées.

#### N.B.:

Les candidat-e-s domicilié-e-s dans le Canton du Valais peuvent uniquement suivre les cours à Aigle pour la maturité en deux ans. Celles et ceux qui veulent suivre les cours en une année doivent le faire à Sion ou obtenir une autorisation officielle du Canton du Valais.

Un emménagement de dernière minute dans une commune vaudoise ne résout pas le problème puisque sont prises en compte les deux années fiscales précédant l'entrée en formation.